

UNITE G1 – MAINTENIR EN ETAT SON POSTE DE TRAVAIL

VUE D'ENSEMBLE DE L'UNITE

Cette unité se rapporte à l'entretien habituel du lieu de travail, basique, tel qu'effectué par le non-spécialiste des outils de travail et du matériel, incluant le nettoyage de la zone de travail, en utilisant économiquement les ressources disponibles.

MOTS CLEFS ET EXPRESSIONS

Les agents nettoyant :

Par exemple : solvants et détergents spécifiques à l'entretien des outils et des matériels.

Le matériel de nettoyage :

Tout matériel pertinent affecté aux activités de nettoyage entreprises, y compris le nettoyage manuel ou électrique.

Les exigences légales :

Elles relèvent du Code du Travail, du Code de la Santé Publique, des conventions collectives et des lois en vigueur.

Le matériel de protection individuel :

Par exemple : combinaison, gants, lunettes, crèmes de protection, etc.

Les énergies :

Par exemple : énergie disponible, matériel de nettoyage, temps.

ETENDUE DE CETTE UNITE

Tous les items suivants font partie de ce standard.

1. Maintenance des équipements

- a. contrôles usuels des outils de travail et des matériels
- b. nettoyage des outils de travail et des matériels
- c. remplacement de composants mineurs
- d. inspection visuelle du matériel électrique

2. Activités de nettoyage

- a. entretien journalier des postes de travail
- b. dégager l'aire de travail
- c. remédier aux renversements
- d. gérer les déchets, matières usagées et débris

3. Les outils de travail et matériel

- a. manuels
- b. électriques
- c. mécaniques
- d. pneumatiques
- e. hydrauliques

SAVOIRS ESSENTIELS

Vous devez maîtriser :

Législation, exigences d'organisation et procédures

1. connaître l'étendue de vos responsabilités lors de l'utilisation et la maintenance des outils à main, des matériels et de l'aire de travail.

2. connaître les politiques internes et les programmes concernant les activités de nettoyage et d'entretien du matériel.
3. connaître les exigences des fabricants pour le nettoyage et l'entretien général, non-spécialisé, des outils et matériels dont vous êtes responsable.
4. consulter les règlements et les sources d'information disponibles concernant les activités de nettoyage et d'entretien pour dont vous êtes responsable.
5. savoir l'importance de rendre compte rapidement des défauts constatés à la personne compétente
6. savoir l'importance de rendre compte rapidement des retards aux personnes pertinentes.

L'entretien du matériel

7. sélectionner et utiliser le matériel employé pour les activités d'entretien manuel de base.
8. entreposer l'ouillage à main sans risque et rationnellement.
9. rendre compte des outils ou des matériels défectueux ou endommagés
10. nettoyer et effectuer la maintenance des outils et des matériels sans risque.

L'entretien de la zone de travail

11. sélectionner et utiliser le matériel
12. utiliser les ressources économiquement.
13. utiliser les matériels et agents nettoyant sur l'aire de travail.
14. nettoyer et effectuer la maintenance des outillages, matériels et aire de travail dont vous avez la responsabilité.
15. Evacuer les agents nettoyant inutilisés, les déchets et les débris.
16. Connaître les propriétés des agents nettoyant et des matériels utilisés, ainsi que leurs précautions d'emploi.
17. Connaître l'importance du port d'équipements de protection individuels.
18. Utiliser les énergies économiquement, et pour ce dont elles sont destinées seulement.

PERFORMANCES ATTENDUES

Pour être compétent vous devez :

- a. porter les équipements de protection individuels pendant la totalité de l'activité de nettoyage et d'entretien du matériel.
- b. choisir et utiliser un matériel de nettoyage :
 - pertinent
 - adapté à la tâche à accomplir.
- c. utiliser économiquement les énergies, et dans leur domaine d'application, en respectant les directives et procédures des fabricants et celles propres au de travail.
- d. respecter les politiques mises en place sur le lieu de travail, les programmes et les directives des fabricants concernant l'entretien et la maintenance des outils à main et des matériels.
- e. entretenir l'aire de travail dont vous êtes responsable, au moment et à la fréquence spécifiés.
- f. exécuter les activités de nettoyage sans risque, et de telle manière qu'elles minimisent le dérangement occasionné aux clients et au personnel.
- g. suivre les directives du fabricant lors de l'utilisation d'agent nettoyant et d'assainissement.
- h. s'assurer que vos activités de nettoyage laissent l'aire de travail propre et libre de tous débris et déchets.
- i. s'assurer que vos activités d'entretien permettent aux outils et matériels d'effectuer les tâches pour lesquelles ils sont conçus.

- j. évacuer les agents nettoyant usagés, les déchets et les débris conformément aux obligations légales et aux exigences du lieu de travail.
- k. entreposer les outils et matériels en toute sécurité, en assurant une accessibilité et une identification aisées.
- l. rendre compte de tout outil ou matériel défectueux ou endommagé à la personne compétente, clairement et rapidement.
- m. rendre compte des retards de façon anticipée, et rapidement, aux personnes compétentes.

CONDITIONS REQUISES

Exigences générales

Vous devez :

- 1. démontrer que vous avez mis en oeuvre **tous** les objectifs fixés
- 2. démontrer que vous avez couvert **la totalité** des items de l'étendue de cette unité.
- 3. démontrer que vous possédez **tous** les savoirs requis.
- 4. démontrer que vous avez mis en oeuvre ces compétences et savoirs sur votre lieu de travail, avec de vrais véhicules, en condition réelle de travail (RWE).
- 5. avoir été observé et évalué sur votre lieu de travail habituel.
- 6. **des activités simulées ne sont pas acceptables pour cette unité.**

Exigences spécifiques à cette unité

Vous devez:

- 7. démontrer que vous avez assuré l'entretien du poste de travail dont vous êtes responsable à au moins **3 occasions différentes**.
- 8. démontrer la maîtrise des règles de base, des contrôles de routine des **tous** les types suivants d'outils et d'équipements, et ce à au moins **3 occasions différentes** :
 - a. outils manuels,
 - b. électriques
 - c. mécaniques
 - d. pneumatiques
 - e. hydrauliques
- 9. Vous serez évalué en situation de contrôle de votre aire de travail, à **au moins 1 occasion**, et en situation de contrôle de **tous** les types d'outils que vous utilisez à **au moins 1**
- 10. Vous devrez démontrer que vous avez, à **au moins 2 occasions**, nettoyé l'aire de travail dont vous êtes responsable et, à **au moins 2 occasions**, que vous avez contrôlé **tous** les types d'outils utilisés **sur votre poste de travail habituel**.

UNITE G2 – MAITRISER LES RISQUES PROFESSIONNELS LIES A L'INTERVENTION

VUE D'ENSEMBLE DE L'UNITE

Cette unité couvre les exigences de base en matière d'hygiène et de sécurité, pour tout un chacun, sur son lieu de travail.

Il décrit les compétences exigées pour s'assurer que :

- vos propres actions ne créent pas de risque pour l'hygiène ou la sécurité
- vous n'ignorez pas l'étendue des risques présents sur votre lieu de travail, et
- vous êtes attentif à effectuer le juste geste, y compris en cas de situation de danger aux personnes sur votre lieu de travail, et que vous êtes attentif aux conseils d'autrui.

Cette unité n'exige pas que vous entrepreniez une Evaluation des Risques complète.

Elle évalue votre appréciation de risques rencontrés sur votre lieu de travail, l'évaluation que vous en faites et la manière dont vous les gérez.

Quand vous avez complété cette unité, vous aurez prouvé que vous pouvez :

1. Identifier et évaluer les risques rencontrés dans votre lieu de travail
2. Réduire les conséquences sur l'hygiène et sur la sécurité dans votre lieu de travail

MOTS CLEFS ET EXPRESSIONS

L'aléa :

L'aléa est un terme exprimant la mesure de la probabilité d'une situation, d'un événement ou d'une causalité quelconque. Un aléa peut potentiellement générer des dommages.

Le risque :

Le risque est une perte potentielle, identifiée et quantifiable, inhérente à une situation ou une activité, associée à la probabilité de l'occurrence d'un événement ou d'une série d'événements.

La prise en considération des risques devrait inclure aussi d'autres aspects de la sécurité du lieu de travail (i.e. les vols, les violences, etc.).

Note :

Presque tout peut être facteur de risque, mais tout ne constitue pas un risque en soi. Par exemple :

- la rallonge électrique d'un équipement peut constituer un risque. Si elle se retrouve en travers d'un couloir, il est fort probable de voir quelqu'un trébucher sur elle. Si elle longe un mur, le risque est bien moindre.
- Les produits chimiques toxiques ou inflammables entreposés dans un bâtiment constituent un danger potentiel, voire un très grand danger par leur nature même. Cependant, correctement maniés par des gens compétents et responsables, ils présentent un moindre risque que les mêmes produits utilisés dans un atelier, n'importe comment par n'importe qui.
- Une ampoule grillée peut constituer un facteur de risque. Si ce n'est qu'une ampoule parmi beaucoup d'autres, cela ne représente qu'un très petit risque, mais si c'est le seul éclairage dans une cage d'escalier, on peut parler de très haut risque. Changer l'ampoule peut aussi être facteur de risque, et ce davantage si elle est en hauteur et que l'alimentation n'a pas été coupée que s'il s'agit d'une lampe de table que l'on a soigneusement débranchée.
- Une boîte de matériel très lourde constitue également un facteur de risque, plus élevé en cas de manutention que lors de l'utilisation d'appareils de levage adaptés.

Le lieu de travail :

On désigne ainsi le ou les emplacements dans lesquels sont réalisées les tâches professionnelles.

Les pratiques professionnelles :

Toutes les activités, les procédures, l'usage des matières, matériels et techniques qui permettent de mener à bien une tâche professionnelle.

Dans le cadre de cette unité, on met en évidence les risques générés par la méconnaissance de ces pratiques.

Les politiques du lieu de travail :

Il s'agit des procédures, définies par l'encadrement, concernant l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail.

Autrui :

Cette expression fait référence à tous ceux qui sont concernés par les mesures d'hygiène et de sécurité prises au sein de l'entreprise, y compris les visiteurs, les membres du public, les collègues, les entrepreneurs, les clients, les malades, les élèves.

L'attitude personnelle :

Cela inclut de l'hygiène personnelle, l'usage de matériel de protection individuel, l'habillement et les accessoires requis dans un lieu de travail particulier (par exemple : chaussures de sécurité).

Les personnes responsables :

La personne ou les personnes auxquelles doit être rapporté tout manquement à l'hygiène ou à la sécurité.

ETENDUE DE CETTE UNITE

Tous les items suivants font partie de ce standard.

1. Risques résultant de

- a. l'usage et l'entretien de machinerie ou matériel
- b. l'usage de matières ou de substances
- c. les pratiques professionnelles non conformes aux procédures en usage
- d. les comportements dangereux
- e. les ruptures accidentelles et les renversements
- f. les facteurs liés à l'environnement

2. Procédure définissant

- a. l'usage de méthodes de travail et de matériels "en toute sécurité"
- b. l'usage de substances dangereuses "en toute sécurité"
- c. le fait de fumer, de manger, de boire, de consommer des médicaments
- d. ce qu'il convient de faire en cas d'urgence
- e. l'attitude personnelle

SAVOIRS ESSENTIELS

Vous devez maîtriser :

Législation sur l'hygiène et la sécurité et procédures mise en place sur le lieu de travail

- 1. les obligations légales concernant l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail
- 2. les obligations légales concernant l'hygiène et la sécurité définie par les législations spécifiques à votre branche professionnelle.
- 3. les procédures propres au lieu de travail concernant l'hygiène et la sécurité
- 4. les responsabilités en matière de prévention dans le cadre du travail

5. les personnes responsables (à lesquelles il faut rendre compte) en matière d'hygiène et de sécurité

Prise en compte des risques concernant l'hygiène et à la sécurité

6. inventaire des risques présent sur le lieu de travail
7. risques particuliers encourus et précautions qui doivent être prises
8. importance de rester attentif aux risques sur le lieu de travail entier
9. importance de savoir réagir rapidement et de rendre compte des risques encourus
10. exigences et conseils sur les précautions à prendre
11. procédures spécifiques couvrant le champ d'activité particulier
12. directives des fournisseurs des fabricants de matériel, de matières et de produits
13. pratiques professionnelles sûres dans le cadre du travail
14. importance de l'attitude personnelle dans le maintien de l'hygiène et de la sécurité dans les lieux de travail
15. importance de la conduite à tenir pour maintenir l'hygiène et la sécurité, pour soi et pour autrui
16. étendue de votre responsabilité en matière de prévention des risques
17. procédures mises en place pour les risques que vous n'êtes pas apte à gérer

PERFORMANCES ATTENDUES

1. Identifier et évaluer les risques

Pour être compétent vous devez :

- a. nommer correctement et localiser les personnes responsables en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail
- b. identifier les procédures les plus pertinentes pour votre travail habituel
- c. identifier les pratiques dont vous êtes tout ou partie responsable et qui pourraient nuire gravement à vous ou à autrui
- d. identifier ce qui, dans le lieu de travail, pourrait nuire gravement à vous ou à autrui
- e. évaluer quelles sont les pratiques professionnelles potentiellement dangereuses et les aspects potentiellement dangereux de votre poste de travail qui présentent le plus haut risque pour vous ou pour autrui.
- f. rendre compte des situations qui présentent un haut risque aux personnes responsable en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail
- g. gérer les situations à faible risque, conformément aux procédures mises en place et aux exigences légales.

2. Réduire les risques en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail:

Pour être compétent vous devez:

- h. mettre en oeuvre vos pratiques professionnelles conformément aux exigences légales
- i. respecter les procédures les plus récentes mises en place sur le lieu de travail dans le cadre de votre travail habituel
- j. remédier à ce qui pourrait être source de risque, dans le cadre de votre travail et de l'étendue de vos responsabilités
- k. transmettre toutes suggestions utiles à réduire les risques liés à l'hygiène et à la sécurité, dans le cadre de votre travail habituel, aux personnes responsables
- l. vous assurer que votre comportement personnel, sur votre lieu de travail, ne met pas en danger la santé et la sécurité de vous-même ou d'autrui

- m. respecter les procédures mises en place sur le lieu de travail par les fournisseurs ou les fabricants de matériels, matières et produits
- n. rendre compte de toute différence constatée entre les pratiques et les procédures des fournisseurs ou des fabricants
- o. vous assurer de votre attitude personnelle à travail
 - i. vous assurer de votre santé et de votre sécurité, et de celles d'autrui de vous et autres,
 - ii. remplir tous vos devoirs légaux,
 - iii. conformément aux procédures en application sur votre lieu de travail

CONDITIONS REQUISES

Exigences générales

Vous devez :

1. démontrer que vous avez mis en oeuvre **tous** les objectifs fixés
2. démontrer que vous avez couvert **la totalité** des items de l'étendue de cette unité.
3. démontrer que vous possédez **tous** les savoirs requis.
4. démontrer que vous avez mis en oeuvre ces compétences et savoirs sur votre lieu de travail, avec de vrais véhicules, en condition réelle de travail (RWE).
5. avoir été observé et évalué sur votre lieu de travail habituel.

Exigences spécifiques à cette unité

6. Vous devez démontrer que vous êtes apte à identifier les risques en rapport avec votre activité professionnelle ou votre lieu de travail et que vous êtes aptes à réagir en autonomie en présence de risque de haut ou bas niveau

Vous devez :

7. identifier les risques pouvant résulter **d'au moins 2** des items ci-dessous :
 - a. usage et l'entretien de machinerie ou matériel
 - b. usage de matières ou de substances
 - c. pratiques professionnelles non conformes aux procédures en usage
 - d. comportements dangereux
 - e. ruptures accidentelles et les renversements
 - f. facteurs liés à l'environnement
8. démontrer que vous avez respecté **au moins 3** des procédures listées ci-dessous :
 - a. usage de méthodes de travail et de matériels "en toute sécurité"
 - b. usage de substances dangereuses "en toute sécurité"
 - c. fait de fumer, de manger, de boire, de consommer des médicaments
 - d. ce qu'il convient de faire en cas d'urgence
 - e. attitude personnelle
9. Vous serez évalué en situation d'application de procédures; sur votre poste de travail, **à au moins 2 occasions.**
10. Vous devrez démontrer que vous avez identifié **au moins 1** des items décrits et **au moins 3** exemples d'exécutions de procédures, **sur votre poste de travail habituel.**

Unité G3 – Maintenir des Rapports Positif dans le Travail

VUE D'ENSEMBLE DE L'UNITE

Cette unité se rapporte aux bons rapports qui doivent s'établir entre toutes les personnes qui font partie de votre environnement de travail, en utilisant une communication efficace et des compétences acquises.

MOTS CLEFS ET EXPRESSIONS

Les contraintes opérationnelles :

Par exemple : variations dans les rapports entre vous et vos collègues, pression au jour le jour, dans le cadre du travail.

ETENDUE DE CETTE UNITE

Tous les items suivants font partie de ce standard.

1. Les collègues sont

- a. les collègues de travail immédiats
- b. les formateurs et autres personnels de maîtrise

2. Les demandes d'assistance couvrent

- a. l'assistance technique
- b. l'assistance personnelle

SAVOIRS ESSENTIELS

Vous devez maîtriser :

Vos responsabilités et contraintes

1. votre propre rôle et celui de vos collègues dans le travail et les limites quant aux conseils et assistances fournies.
2. les contraintes opérationnelles qui peuvent affecter l'interaction avec les collègues.
3. les moyens de communication sur votre lieu de travail.

Compétences de communication et de rapports au travail

4. les règles d'une communication parlées convenable et efficace pour répondre à réagir, réciproquement, avec autrui.
5. l'adaptation des méthodes de communication parlées et écrites aux besoins de collègues.
6. compte-rendu des problèmes relatifs aux méthodes de communications écrites et parlées
7. importance d'un développement positif des relations entre collègues, de leur influence sur moral, la productivité et l'image véhiculée
8. importance du fait d'accepter les points de vues et les opinions d'autrui
9. importance de s'engager et de tenir des engagements réalistes envers ses collègues.

PERFORMANCES ATTENDUES

Pour être compétent, vous devez :

- a. contribuer activement au travail en groupe, en faisant des propositions concrètes et en coopérant avec vos collègues.

- b. répondre rapidement et volontiers aux demandes d'assistance de collègues qui restent dans les limites de vos propres responsabilités et de vos propres capacités. Si ces demandes sortent de ces champs, rendez compte aux personnes pertinentes.
- d. donner à vos collègues la juste information et apportez leur l'assistance nécessaire à leur travail
- e. réaliser des demandes d'assistance à vos collègues, clairement et courtoisement.
- f. utiliser les méthodes de communication qui satisferont les besoins de collègues.
- g. traiter vos collègues avec respect, tant pour leurs points de vue que pour leurs opinions, et encourager leur bonne volonté
- h. prendre des engagements réalisables envers vos collègues et vous y tenir
- i.. informer rapidement ses collègues de tous problèmes ou de toute information qui pourrait affecter leur propre travail.

CONDITIONS REQUISES

Exigences générales

Vous devez :

1. démontrer que vous avez mis en oeuvre **tous** les objectifs fixés
2. démontrer que vous avez couvert **la totalité** des items de l'étendue de cette unité.
3. démontrer que vous possédez **tous** les savoirs requis.
4. démontrer que vous avez mis en oeuvre ces compétences et savoirs sur votre lieu de travail, avec de vrais véhicules, en condition réelle de travail (RWE).
5. avoir été observé et évalué sur votre lieu de travail habituel.
- 6. des activités simulées ne sont pas acceptables pour cette unité.**

Exigences spécifiques à cette unité

Vous devez :

7. recueillir le témoignage de vos collègues de travail ou de votre encadrement pour attester que vous avez bien travaillé en groupe; et rempli les objectifs fixés pour cette unité.
8. Vous serez observé **au moins à 3 reprises** pendant vos interactions avec autrui, dans le cadre des contrôles de la partie technique de votre travail.